



Description de la formation et de son contexte

- Le Module 1 s'adresse aux formateurs/formatrices en exercice.
- La FSEA¹ fixe les principes régissant les formations de formateurs du BFFA-Brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes offertes par les divers prestataires de formation ; pour ce module, la FSEA précise notamment que :
 - les participant-e-s doivent en principe avoir une activité de formateur/trice pendant la formation. Pour obtenir le certificat, un taux de présence de minimum 80% aux journées de formation est exigé ; les participant-e-s doivent en outre pouvoir attester d'une expérience de minimum 2 ans (150 heures) en formation d'adultes ;
 - la durée de la formation doit être comprise entre 90 et 100 heures de cours, complétées par un important travail personnel ; équivalent ECTS² de 13.5 crédits ;
 - la validation de la formation est effectuée par les formateurs et porte sur un travail réflexif (réflexion sur son processus d'apprentissage) ainsi qu'une prestation (démonstration de pratique).
- FormationS.ch offre un module de 91h (14 journées de 6h30, pauses non comprises), complétées par un temps de travail individuel évalué à quelque 82 heures.
- FormationS.ch délivre à l'issue de la formation un **certificat modulaire** aux participants remplissant les exigences : validations réussies, taux de présence, attestation d'expérience.
- Ce certificat du BFFA-Brevet fédéral de formateur/ formatrice d'adultes est le « **Certificat FSEA** » auquel se réfère la norme eduQua.

Critères internes

- FormationS.ch se consacre au développement durable des compétences. La formation de formateurs est un de ses axes prioritaires. A la nécessité pour les formateurs d'acquérir une qualification, les formateurs de FormationS.ch répondent par une politique de prix largement accessible.
- Double principe de transparence : la répartition du financement est communiquée aux participants, ce qui répond également au principe de transparence pédagogique : cette formation elle-même est l'occasion d'examiner les paramètres de la formation des adultes.
- FormationS.ch donne la plus grande valeur à votre expérience et votre pratique, sur lesquelles sera construite chaque séance.
- Le prix de cette offre est fixe ; comme par le passé, FormationS.ch peut en outre proposer à des groupes déjà constitués (11 à 15) un prix différent, fonction du nombre de participants (renseignez-vous si tel est votre cas).
- Le nombre de participants varie selon les modules. Il est fixé *a priori* en fonction de critères pédagogiques : pour ce module, le nombre de participants idéal est de 12 (pour pouvoir compter sur une dynamique de groupe usuelle) à 14 (afin de pouvoir développer une réflexion commune durant les journées de formation). Il reste cependant adaptable.

Durée – Modalités – Prix

Durée : 14 journées de 6h30 effectives de formation (soit 91h, pauses non comprises)

Horaire-type : 9h-17h30 (modulable)

Dates : nous essayons dans la mesure du possible de tenir compte des dates de vacances scolaires.

À noter : les deux dernières journées, consacrées à vos micro-teachings, sont consécutives (vendredi-samedi).

Ce module est assuré par 3 formateurs, afin de permettre aux participants de mener une réflexion personnelle sur des styles de formateurs

- © Julio Fernandez
- © François Jung
- © André Perrenoud

Lieu : Lausanne

Prix : 3'200.—

	2010	MA	VE	SA
	Mai			08
		11		
		18		29
	Juin			
		15		26
	Septembre			04
		14		
		28		
	Octobre	05		
		26		
	Novembre			06
			26	27

Voir aussi

Ce document est complété par les indications de la FSEA (accessibles sur le site formations.ch):

- ▣ *Descriptifs modulaires*
- ▣ *Profils de compétences*

ainsi que, dans la zone « s'inscrire » :

- ▣ *Règlement de formation*
- ▣ *Mon Profil dans la formation*
- ▣ *Bulletin d'inscription*

Indications complémentaires sur les cas d'absence ou d'échec à une validation : → formations.ch/pub

¹ La FSEA : Fédération suisse pour la formation continue [cf. www.alice.ch] est l'organisme porteur du Brevet auprès de l'OFFT-Office fédéral de la formation et de la technologie.

² European Credit Transfer System : créé en 1988 par la Commission européenne afin de favoriser la mobilité en facilitant la reconnaissance des études à l'étranger.